

MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2025-07

Extrait du registre des délibérations

Séance du 17 février 2025

L'an deux-mil-vingt-cinq le dix-sept février à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Gary Leroux, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 15

Nombre de Membres présents : 14

Nombre de Membres Votants : 14

Date de la Convocation : 13 février 2025

Présents : M. Gary LEROUX, M. Patrick VERNOUX, Mme Sandra PENIN, M. Jérôme CHAVANEL, M. Sylvain BELFIS, Mme Annick FALCAND, M. Christophe TRIPOZ, M. Vincent GUICHARDAN, Mme Florence PIRAT, Mme Laurie PASCAL, Mme Nathalie AUPOIL-DANTHON, M. Franck BOUVARD, Mme Sandra RUCH, M. Bruno BOURY.

Excusés : M. Dominique MICHEL,

Secrétaire de séance : M. Bruno BOURY

BUDGET GENERAL : AMORTISSEMENT D'UNE SUBVENTION D' EQUIPEMENT VERSEE- DUREE D'AMORTISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2020-25 fixant la durée d'amortissement de la subvention d'investissement versée au Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain pour les travaux d'éclairage publique du Quartier de l'Homont.

Le montant de cette subvention d'équipement inscrit à l'inventaire 201720415824301 à amortir était de 7 629.12 €.

Le conseil municipal avait fixé la durée d'amortissement à 5 années avec des annuités qui s'élevaient à 1 525€ .

Il est nécessaire de réajuster les annuités en fonction des montants versés et de la sortie d'inventaire constaté en 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

FIXE les annuités suivantes :

2020->1525.00€

2021->1525.00€

2022->1525.00€

2023->1410.00€

Délibération certifiée exécutoire

Reçue en Préfecture le 20/02/25

Publiée le 20/02/25

Le Maire,
G LEROUX

Accusé de réception en préfecture
001-210102299-20250217-2025021707-DE
Date de télétransmission : 20/02/2025
Date de réception préfecture : 20/02/2025

MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2025-07

2024->1395.41€

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Bruno Boury



Le Maire,
Gary LEROUX



Délibération certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le
Publiée le

Le Maire,
G LEROUX

Accusé de réception en préfecture
001-210102299-20250217-2025021707-DE
Date de télétransmission : 20/02/2025
Date de réception préfecture : 20/02/2025